

Camca Assurance

Rapport narratif Solvabilité 2 : SFCR 2017
sur l'arrêté du 31 décembre 2016

Personne à contacter pour d'éventuels compléments d'information :

Nom :	Martial de Calbiac
Fonction :	Directeur
Tel :	40 20 99 - 1
E-mail :	martial.decalbiac@camca.lu

Sommaire

A.	ACTIVITE ET RESULTATS	3
A.1.	ACTIVITE ET ENVIRONNEMENT	3
A.2.	RESULTATS DE SOUSCRIPTION	4
A.3.	RESULTATS DES INVESTISSEMENTS	4
A.4.	RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES	4
A.5.	AUTRES INFORMATIONS	4
B.	SYSTEME DE GOUVERNANCE	4
B.1.	INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	4
B.2.	EXIGENCE DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE	7
B.3.	SYSTEME DE GESTION DES RISQUES DONT L'ORSA	8
B.4.	SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	10
B.5.	FONCTION AUDIT INTERNE	11
B.6.	FONCTION ACTUARIELLE	11
B.7.	SOUS-TRAITANCE	12
B.8.	AUTRES INFORMATIONS	12
C.	PROFIL DE RISQUE	12
C.1.	RISQUE DE SOUSCRIPTION	12
C.2.	RISQUE DE MARCHE	13
C.3.	RISQUE DE CREDIT	13
C.4.	RISQUE DE LIQUIDITE	13
C.5.	RISQUE OPERATIONNEL	13
C.6.	AUTRES RISQUES IMPORTANTS	13
C.7.	AUTRES INFORMATIONS	14
D.	VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	14
D.1.	ACTIFS	14
D.2.	PROVISIONS TECHNIQUES	15
D.3.	AUTRES PASSIFS	16
D.4.	METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES	16
D.5.	AUTRES INFORMATIONS	17
E.	GESTION DU CAPITAL	17
E.1.	FONDS PROPRES	17
E.2.	CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	17
E.3.	UTILISATION DU SOUS-MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	17
E.4.	DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE	18
E.5.	AUTRES INFORMATIONS	18
F.	ANNEXE	19

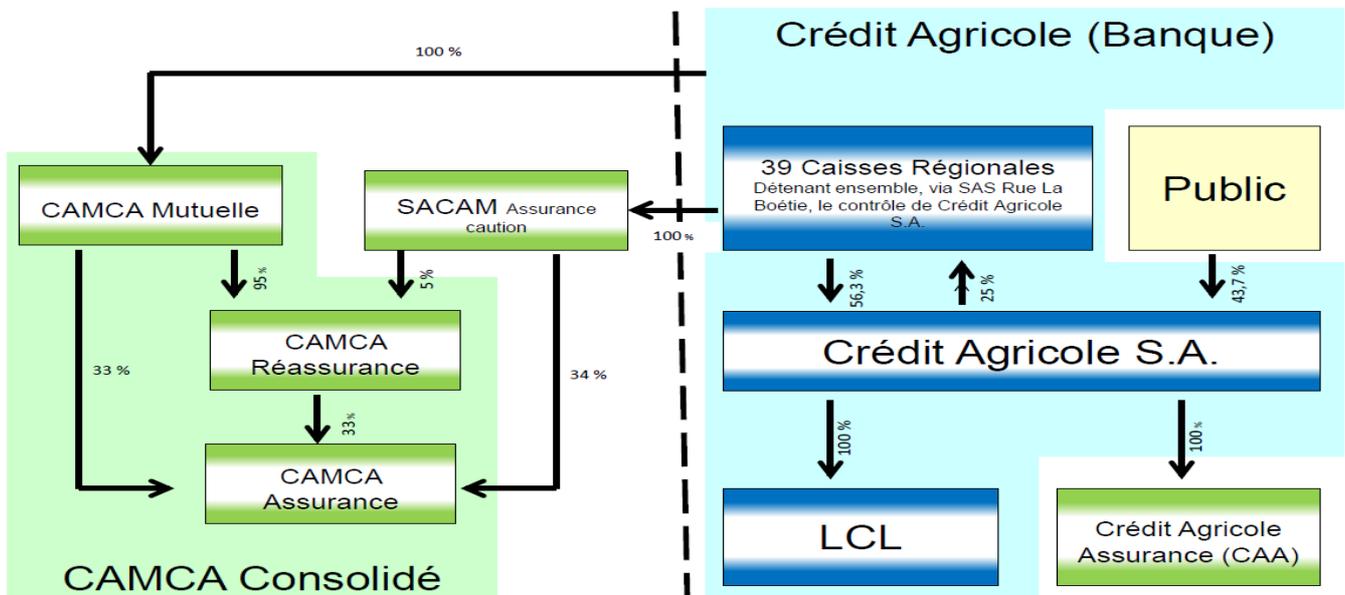
A. Activité et résultats

A.1. Activité et environnement

La Compagnie fait partie d'un groupe (dénommé ci-après "le Groupe") défini par les entités suivantes :

- **La mutuelle CAMCA** assure les risques opérationnels propres aux Caisses régionales et aux filiales du Groupe Crédit Agricole ainsi que les comptes et moyens de paiement des clients des Caisses régionales, de LCL et de BforBank.
- **Camca Assurance**, compagnie d'assurance non-vie,
- **Camca Réassurance**, compagnie de réassurance créée en 1992, constitue un outil de gestion des risques au service de CAMCA et de CAMCA Assurance,
- **CAMCA Courtage**, société de courtage créée en 2000, complète le champ d'intervention des sociétés précitées tant dans les domaines de l'assurance que de la réassurance. À ce titre, elle conçoit des solutions assurantielles sur mesure pour le compte d'entreprises et de groupements, aussi bien pour certaines filiales du Groupe que pour des entités totalement indépendantes de ce dernier
- La compagnie d'assurance vie CAMCA Vie fournit des garanties de prévoyance pour les collaborateurs de Caisse régionale (liquidation de la société en 2016).

Ceci peut être résumé par ce schéma résumant l'organisation du Groupe :



A.2. Résultats de souscription

Au 31 décembre 2016, Le résultat avant impôts de CAMCA Assurance s'établit à 19.487 M€ en légère baisse (-5%) par rapport à l'exercice précédent.

A.3. Résultats des investissements

Depuis 2015, la politique financière commune à toutes les structures du Groupe se décline individuellement dans chacune des sociétés après validation des Conseils d'Administration. La gestion des placements de la compagnie est confiée à Amundi (CACEIS Bank Luxembourg demeure le banquier dépositaire de la Compagnie) conformément aux décisions arrêtées lors des précédents Conseils d'Administration. Il incombe aux gestionnaires, en liaison avec le Comité financier, de procéder aux investissements adéquats.

Au 31 décembre 2016, la répartition des placements et liquidités est en hausse de 7,1% pour un montant de 1,606 milliard (valeur de marché). Les plus-values latentes sont de 118 M€ (stable par rapport à fin 2015). La performance est de 2.56% sur la gestion obligataire (2.94% en 2015).

A.4. Résultats des autres activités

Non concerné.

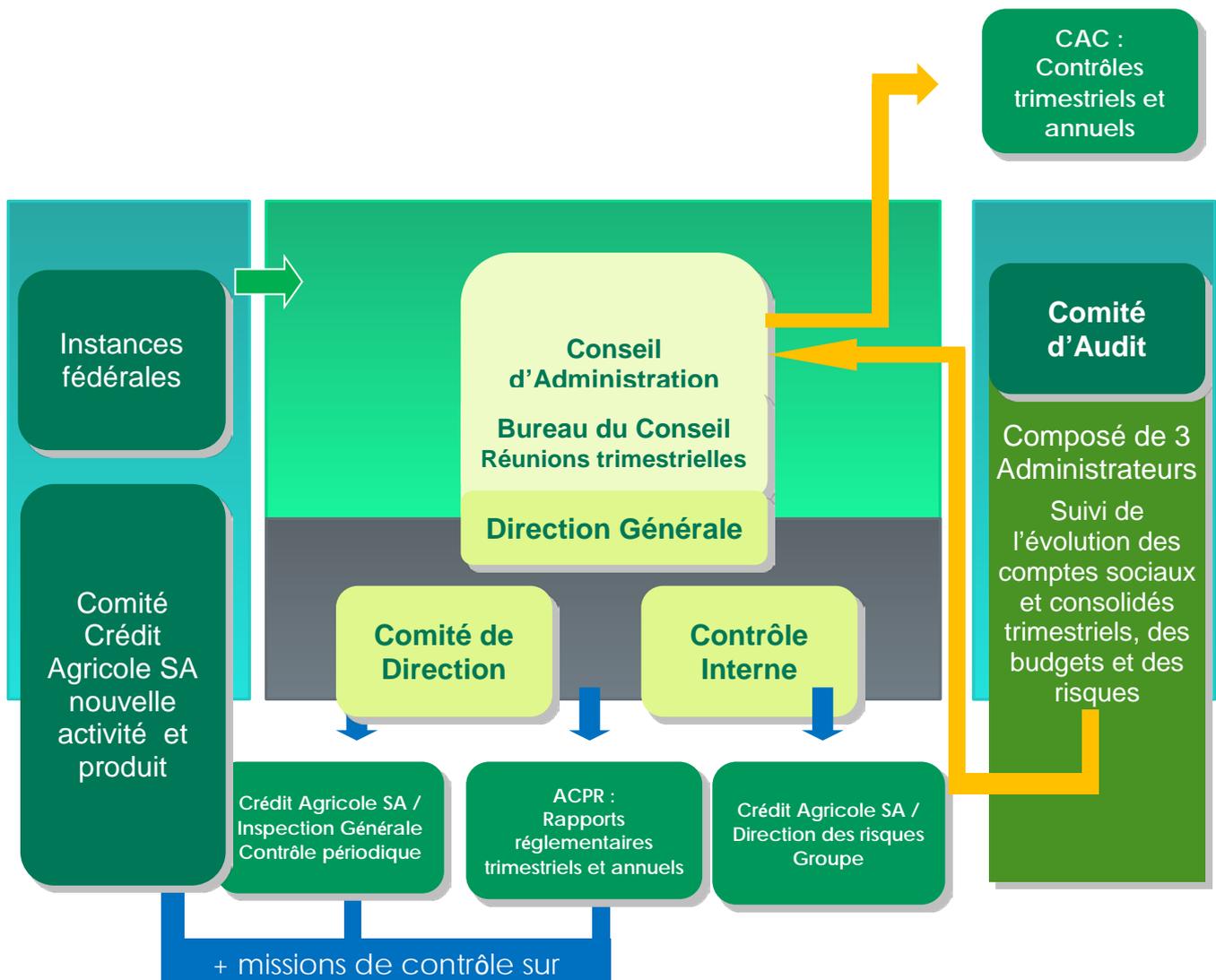
A.5. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Le système de gouvernance du Groupe CAMCA dans lequel s'insère CAMCA Assurance peut se résumer par le graphique suivant :



Gouvernance Camca Assurance – 31/12/2016

Organisation générale du système de gouvernance

Le système de gouvernance de la Compagnie intègre plusieurs acteurs différents :

- les Administrateurs : ils représentent les actionnaires et valident les objectifs stratégiques en termes de risques et de rentabilité,
- la Direction déléguée (Direction effective) : elle définit les politiques de risques pour atteindre les objectifs stratégiques validés par le Conseil d'Administration.

Ce système de gouvernance est organisé en trois niveaux.

Niveau 3 : organes d'Administration

Le Conseil d'Administration est chargé de superviser la gestion des risques, les rôles et responsabilités qui en découlent au sein de la Compagnie.

▪ **Composition du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration de la Compagnie se compose de membres occupant pour la plupart des fonctions de Président ou Directeur Général au sein des Caisses régionales du Crédit Agricole. Les Administrateurs sont choisis parmi les membres du Conseil d'Administration de la Maison Mère.

▪ **Rôle et fonctionnement général du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration de la Compagnie est régulièrement informé de la marche de la société, de sa situation financière et du niveau de maîtrise de ses risques. Il valide, chaque année, les politiques risques que doivent suivre les sociétés pour l'exercice en cours. Il se réunit au moins 2 fois par an à Luxembourg. Le Directeur délégué est également invité une fois par an pour présenter un point des activités luxembourgeoises à l'issue d'un Conseil d'Administration de la Maison Mère (CAMCA Mutuelle) afin d'informer tous les Administrateurs sur les filiales et permettre ainsi à chacun de disposer d'une information homogène et partagée.

Niveau 2 : le Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques est institué au niveau de CAMCA Mutuelle, la Maison Mère. Il comprend au moins trois personnes désignées par le Conseil d'Administration parmi ses membres. Les membres du Comité d'audit et des risques sont indépendants et occupent des fonctions de Président ou Directeur Général au sein des Caisses régionales. Le Comité rend compte de ses travaux lors du Conseil d'Administration de la Compagnie. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des politiques risques validés par le Conseil d'Administration.

Niveau 1 : Comités métiers et opérationnels

▪ **Comité de direction**

Le Comité de direction est un Comité Groupe qui est constitué du Directeur Général de CAMCA Mutuelle, des membres de Direction de CAMCA Mutuelle, du Directeur de CAMCA Courtage, du Directeur de la Compagnie et du Responsable du contrôle interne. Il se réunit en moyenne deux fois par mois afin de suivre les performances et les résultats du Groupe et d'ajuster, si nécessaire, les politiques risques. Il joue un rôle de contrôle et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble du Groupe.

▪ **Comité de coordination des risques Groupe**

Ce Comité est un Comité transversal Groupe. C'est un lieu supplémentaire de partage sur des sujets risques et transversaux du groupe. Le Comité est constitué des membres du Comité de direction et de l'ensemble des fonctions clés excepté la fonction audit interne. Il peut être élargi à toute personne de l'entreprise en fonction des thèmes traités. Il se réunit trimestriellement à la suite du Comité de direction dont il est complémentaire.

▪ Comité financier

Le Comité financier est un Comité Groupe constitué du Directeur Général de CAMCA Mutuelle, du Directeur financier de CAMCA Mutuelle, du Directeur de la Compagnie et des représentants de gestionnaires du portefeuille d'AMUNDI. Ce Comité se réunit trois fois par an. Son but est de suivre la performance et le comportement du portefeuille investi et aussi d'évaluer, en fonction des conditions de marché, des opportunités d'investissement pour le trimestre à venir. Il appartient au Comité financier de définir l'horizon de gestion du portefeuille.

Informations générales sur les fonctions clés

L'attribution des fonctions clés est effectuée par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur de la Compagnie sur base des exigences de compétence et d'honorabilité détaillées dans la Section B.2.

L'organigramme des fonctions clés (au 31/12/2016) est le suivant :

Fonction clé	Poste	Exécutant opérationnel
Audit interne	Président du Comité d'audit et risques	Cabinet d'audit et Inspection Générale Groupe Crédit Agricole
Gestion des risques	Directeur la Compagnie	Directeur la Compagnie
Conformité	Directeur la Compagnie	Directeur la Compagnie
Actuariat	Actuaire de la Compagnie	Actuaire

Tout éventuel changement dans l'attribution des fonctions clés est notifié au Commissariat aux Assurances.

B.2. Exigence de compétence et d'honorabilité

Présentation du système prouvant la compétence et l'honorabilité

La politique "compétence et honorabilité" est commune à l'ensemble des sociétés du Groupe CAMCA et vise à s'assurer que les personnes qui "dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions" satisfont à tout moment aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées par l'entreprise, et ce, conformément aux obligations définies à l'article 42 de la "Directive Solvabilité 2" et pour les structures luxembourgeoises, suivant les dispositions arrêtées par l'Autorité de Tutelle luxembourgeoise.

En interne, les acteurs concernés sont les Administrateurs, le Directeur délégué, et les personnes occupant les Fonctions Clés. En externe, ces exigences d'honorabilité et de compétence s'appliquent aux responsables et aux opérationnels employés par les sous-traitants pour accomplir les fonctions sous-traitées (audit interne et actuariat). Il convient de rappeler que les nominations du Dirigeant Agréé, des Fonctions

Clés et des Administrateurs, sont proposées par le Conseil d'Administration et validées par le régulateur luxembourgeois.

Conformité aux exigences d'honorabilité

L'appréciation de l'honorabilité des Administrateurs, des Dirigeants effectifs et des responsables des Fonctions Clés nécessite de réaliser une étude approfondie pour vérifier que les personnes concernées n'ont pas fait l'objet de condamnations, de sanctions judiciaires ou pénales pouvant remettre en cause leur honorabilité conformément à la législation applicable.

Conformité aux exigences de compétence

Le critère « compétence et expérience » s'apprécie individuellement pour les personnes qui assurent la direction effective de l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés et collectivement pour les membres du Conseil d'Administration.

- **Appréciation individuelle**

Afin d'être en mesure d'agir conformément à leurs responsabilités, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, ou qui occupent des fonctions clés, satisfont à une exigence de qualifications, connaissances et expériences professionnelles, propres à permettre une gestion saine et prudente de CAMCA Assurance.

- **Appréciation collective : les membres du Conseil d'administration**

Les membres du Conseil d'Administration disposent de la compétence nécessaire pour exercer les missions qui sont les leurs. La compétence de ces membres est collective.

Le Groupe CAMCA s'assure de l'existence au sein de son Conseil d'une diversité appropriée des profils (qualifications, connaissances et expériences), garantissant que la société est contrôlée de façon professionnelle.

B.3. Système de gestion des risques dont l'ORSA

Rôle de la gestion des risques

La responsabilité est exercée par le Directeur de la Compagnie. Le Responsable des risques de Camca Assurance participe à la définition des processus et dispositifs de mesure, surveillance et maîtrise des risques propres de Camca Assurance, dans le respect des normes et règles de fonctionnement groupe.

Définition de l'appétence aux risques

L'appétence au risque est fixée par le Conseil d'Administration une fois par an, elle s'exprime en taux de couverture du SCR. Le groupe s'est fixé pour objectif de ne pas descendre en dessous d'un niveau de couverture minimum du capital de solvabilité requis de 200 %, y compris en cas de choc financier, et d'événement technique grave. Au niveau de la compagnie, le niveau de couverture minimum du capital de solvabilité est celui défini par la réglementation soit 100%. Cette décision est validée par le Conseil d'Administration sur la base des simulations.

Suivi des risques et pilotage de l'activité

Le suivi des risques est réalisé tout au long de l'année par le Dirigeant. Des réunions sont organisées au niveau du groupe pour suivre et contrôler l'activité de manière plus globale.

ORSA

▪ Méthode

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est organisé au niveau de Camca Assurance, et de façon consolidée, au niveau du Groupe. Il est placé sous la responsabilité de la fonction Risques, avec la contribution de la fonction actuarielle et de la finance et s'appuie sur le dispositif de gestion des risques existant (stratégie Risques notamment).

▪ Pilotage

La gouvernance du dispositif ORSA de Camca Assurance s'appuie sur l'ensemble du système de gouvernance mis en place au sein de la société.

▪ Mise en œuvre

La mise en œuvre de l'ORSA repose sur les travaux réalisés au sein des différents Comités :

- la définition des différentes hypothèses techniques pour l'élaboration du Plan,
- l'analyse des risques,
- la définition du scénario central et des scénarios adverses,
- les calculs actuariels,
- l'analyse des résultats.

L'ORSA est validé par le Conseil d'Administration.

B.4. Système de contrôle interne

Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Organisation générale du dispositif de contrôle interne

▪ Le rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Compagnie est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A cet effet, lui sont communiqués tous les éléments de contrôle interne pour le suivi des risques financiers, techniques et opérationnels. Il doit approuver les rapports de solvabilité et valide la politique financière proposée. Il est également informé de l'évolution des indicateurs de l'activité. Il est par ailleurs impliqué dans la démarche de mise en place du programme d'audit. Enfin, d'une façon générale, il délibère sur le bilan de l'activité de la Compagnie et sur la présentation de ses comptes.

▪ Le rôle du Comité d'audit

Le Comité d'audit est un acteur majeur du dispositif de contrôle interne. Il dispose d'un pouvoir d'investigation important, notamment pour le contrôle des risques encourus incluant la solvabilité, le suivi des engagements techniques, le programme de réassurance et la politique financière. Il contrôle notamment l'évolution des primes par branche d'activité, du ratio de sinistralité par branche et par produit, du rapport entre les frais de gestion et les primes. Par ailleurs, l'impact du projet Solvabilité 2 est également à l'ordre du jour du Comité d'audit. Enfin, il valide les missions d'audit annuel.

▪ Le rôle du Directeur délégué, Dirigeant agréé

Le Dirigeant est directement impliqué dans l'organisation du contrôle interne. Il travaille en collaboration avec le Conseil d'Administration de la Compagnie et le Comité d'audit. Il est destinataire de tous les rapports et tableaux de bord visant à s'assurer de la maîtrise des risques financiers, techniques et prudentiels mentionnés ci-dessus. Il supervise et pilote les évolutions du dispositif.

▪ Le responsable du contrôle interne groupe

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Compagnie, un "responsable du contrôle interne" est nommé. Ce dernier rapporte notamment au Comité d'audit et au Conseil d'Administration, conformément aux principes adoptés au sein du Groupe. Il veille à la concordance entre le dispositif de contrôle interne, d'une part, les évolutions de la réglementation et de l'activité d'autre part.

Dispositif de contrôle permanent

Le contrôle permanent est chargé de piloter et de faire évoluer le dispositif en place :

- il évalue le dispositif de contrôle permanent et de maîtrise des risques à partir des rapports de contrôles provenant des différents services et il fait procéder aux évolutions nécessaires,
- il procède à l'élaboration d'un plan de contrôle,
- il contribue à l'alimentation des rapports annuels sur le contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne comprend une cartographie de l'ensemble des processus constituant l'activité et est mis à jour à chaque changement significatif de l'organisation.

Dispositif du contrôle de conformité

Le périmètre de cette activité est identique à celui du contrôle interne.

B.5. Fonction Audit interne

Il n'existe pas d'audit interne au sein de la Compagnie. Le principe de fonctionnement est le suivant :

- le contrôle interne intervient sur la revue des contrôles de niveau 2 selon le niveau de risques supporté par l'activité et selon le dispositif de contrôle correspondant,
- les missions réalisées par l'inspection générale du Groupe Crédit Agricole ou tout externe (autorités de tutelle, cabinets externes, agence de notation, plan de réassurance, etc.).

Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, un dispositif permettra de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité et sera suivi en Comité d'audit en fonction de leur niveau de priorité suivi par le responsable du contrôle interne. La politique écrite d'audit interne a été formalisée au cours de l'année 2016.

B.6. Fonction actuarielle

Elle a pour mission :

- de donner un avis concernant les scénarios de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance,
- de donner un avis sur les méthodes de projection des provisions techniques et du SCR dans le cadre des évaluations de l'ORSA,
- d'effectuer annuellement une revue du processus d'établissement des provisions et donne un avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées,
- de vérifier le respect des critères de qualité des données fixés dans le cadre de la politique de

gestion des risques,

- de réaliser une revue de la documentation disponible concernant chaque arrêté trimestriel et annuel,
- de donner un avis sur la politique de souscription et sur la politique de réassurance,
- de rédiger chaque année un rapport actuariel à destination du Conseil d'Administration.

Son périmètre est celui de l'ensemble du groupe, en s'appuyant sur les fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

B.7. Sous-traitance

Une part des besoins informatiques est sous traitée à différents fournisseurs dans le respect des procédures du groupe.

B.8. Autres informations

Néant.

C. Profil de risque

La Compagnie est une société commerciale du périmètre du groupe Crédit Agricole. Son objectif est de dégager un profit suffisant pour permettre à l'entreprise de répondre aux besoins de leurs clients, et de faire face aux financements de la solvabilité pour ses engagements dans la durée. Dans ce contexte, le Conseil d'Administration souhaite notamment que la politique d'investissement de la Compagnie soit prudente, dans la mesure où la prise de position sur les risques financiers n'est pas son cœur de métier. Par ailleurs, concernant les risques techniques, la Compagnie a recours à un plan de réassurance.

C.1. Risque de souscription

Le profil de risque de la Compagnie est très spécifique en raison de la nature des garanties souscrites. Les risques majeurs identifiés sont les suivants :

1. Risque de sous provisionnement,
2. Risque de sous tarification,
3. Risque de nature catastrophique.

Concernant le risque d'assurance, les limites imposées par la Compagnie sont de pouvoir faire face à ses engagements (ratios de sinistralité en deçà de 100 %).

C.2. Risque de marché

La politique de placements est définie par le Conseil d'Administration sur proposition du Dirigeant Agréé. La gestion des placements est déléguée dans le cadre d'un mandat de gestion. Le Dirigeant Agréé s'assure du correct suivi opérationnel et de la qualité de la gestion déléguée, qui lui présente l'évolution du portefeuille, les performances et les perspectives du marché. De manière régulière, la Compagnie procède à des placements financiers : les capitaux investis qui sont représentatifs des provisions techniques ou qui proviennent d'excédents de fonds propres ou de trésorerie sont investis en produits de taux (obligations ou OPCVM monétaires) ou en fonds monétaires. Globalement, la gestion des placements évolue prudemment de manière à pouvoir faire face aux engagements.

C.3. Risque de crédit

Le risque de contrepartie n'apparaît pas comme un risque majeur. Le programme de réassurance ainsi que la politique de réassurance sont validés annuellement par le Conseil d'Administration. Les gérants disposent, pour l'évaluation de nos actifs, de plusieurs sources de notations : S&P, Fitch, Moody's, Am Best, etc. Par mesure de prudence, ils retiennent, dans l'évaluation des actifs, et des signatures la moins bonne notation fournie par les sociétés évoquées ci-dessus.

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est quasi inexistant dans la mesure où :

- un volant de liquidité minimum est imposé dans l'allocation,
- il serait possible de faire appel à l'avance de fonds par les réassureurs, pour la part réassurée,
- les choix de la politique d'investissement se portent sur des titres très liquides et facilement réalisables pour des montants significatifs.

C.5. Risque opérationnel

Ils ont été cartographiés et sont non significatifs.

C.6. Autres risques importants

Nous n'avons pas d'autre risque significatif.

C.7. Autres informations

Les autres risques financiers (immobilier, change) sont d'impacts plus limités ou nul, en raison de la politique d'investissement actuellement suivie.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

D.1. Actifs

Principe de valorisation

Les actifs détenus par Camca Assurance sont évalués, pour la plupart, sous Solvabilité 2, en valeur de marché. Un pourcentage assez infime des actifs est repris à la valeur Solvabilité 1. Un pourcentage encore plus faible des actifs est évalué à une valeur "mark to model". Le bilan prudentiel au 31 décembre 2016 de CAMCA Assurance (ci-après « Bilan Solvency 2 » ou « Bilan S2 ») a ainsi été établi conformément aux principes de valorisation énoncés aux articles 75 à 89 de la directive 2009/138/CE.

Les retraitements réalisés pour l'élaboration du bilan prudentiel concernent les postes suivants :

- Valorisation des placements en valeur de marché :
 - Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal ;
 - Réévaluation des placements à la valeur de marché ;
- Evaluation des provisions techniques selon les règles S2 :
 - Evaluation des provisions techniques en « Best Estimate » (brute et cédée), en distinguant les Best Estimate de prime et les Best Estimate de provision ;
 - Elimination des provisions d'égalisation ;
 - Constitution d'une marge de risque ;
- Elimination des non valeurs (écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, frais d'acquisition reportés) ;
- Détermination des bases d'impôts différés (écarts entre évaluation Solvency 1 et Solvency 2) et calcul d'impôts différés par application du taux d'imposition en vigueur ;
- Reclassement des intérêts minoritaires S1 en Fonds propres, les Fonds propres du Bilan S2 incluant les intérêts minoritaires.

Aucun retraitement spécifique n'a été réalisé sur les écritures de bas de bilan, la vision comptable ayant été considérée comme la meilleure estimation économique des créances et des dettes (absence d'effet d'actualisation compte tenu de leur horizon à court terme).

D.2. Provisions techniques

Résultats

L'évaluation des provisions techniques sous Solvabilité 2 diffère en fonction des garanties considérées et de leurs proportions. Les méthodes utilisées dans le cadre de l'évaluation du passif sous Solvabilité 2 étant des méthodes déterministes, aucune incertitude ne sera fournie. D'autre part, la marge de risque est calculée selon la simplification n°3 proposée par EIOPA.

Garanties considérées :

- Caution des prêts à l'habitat ;
- Caution des professionnels ;
- Dommages aux biens, RC générale, Incendie (construction) ;

Principes comptables de valorisation des provisions :

Provisions pour primes non acquises

- **Construction**

Elles sont calculées au prorata du temps restant à courir entre le 31 décembre de l'exercice d'inventaire et la date présumée de fin de travaux estimée.

Provisions pour sinistres (non encore manifestés)

- **Construction**

En relation avec le risque Construction, la Société enregistre une provision pour risque non encore manifesté (PSNEM). Cette provision est calculée conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur sur le territoire français (articles R* 331-17 et A 331-21 du code des assurances), la totalité de la production de la branche construction émanant de ce territoire. La provision se calcule par rapport aux primes ou par rapport aux sinistres, le montant le plus élevé des deux résultats étant retenu.

- **Caution liée à des prêts**

En relation avec le risque Caution la Société enregistre une provision pour sinistres non encore manifestés (« PSNEM »). Le calcul de cette provision repose sur les principes suivants :

- Le calcul est effectué pour chaque caisse régionale du Crédit Agricole en France et pour chaque génération de contrats.
- Pour chaque génération de contrats, le calcul de la PSNEM consiste à prendre le maximum entre une méthode de calcul basée sur les primes et une méthode de calcul basée sur les charges de sinistres ultimes.
- Le calcul des charges de sinistres à l'ultime comprend la détermination du nombre de sinistres à l'ultime ainsi que le calcul d'un coût moyen par génération.

- Le calcul sur les primes consiste à appliquer un coefficient aux primes brutes de réassurance.
- Le calcul de la provision inclut le principe qu'aucune marge technique positive n'est reconnu sur les deux générations de contrat les plus récentes.

- **Autres cautions**

Pour chaque génération de contrats, le calcul de la PSNEM s'effectue en appliquant un coefficient aux primes nettes. Ces coefficients sont déterminés sur base de l'expérience (historique des données disponibles - projection de la sinistralité par triangulation).

Provision pour sinistres survenus, non déclarés, IBNR (Incurred but not reported)

Une provision IBNR est constituée sur base d'une étude actuarielle reposant sur l'analyse du développement de la charge de sinistre dans la branche construction.

Autres

Les provisions pour sinistres sont constituées, dossier par dossier, sur la base des sinistres déclarés. Elles sont majorées des frais et accessoires.

Provision pour participations aux bénéfices et ristournes

La provision pour participations aux bénéfices est calculée conformément aux protocoles et conventions signés par la Société par lesquels elle s'engage à restituer un pourcentage donné des résultats techniques réalisés dans la branche caution. La provision pour ristournes est calculée police par police dans le cadre de la couverture des risques liés à la construction, conformément à une convention signée par la Société.

D.3. Autres passifs

L'estimation du bilan Solvabilité 2 génère un capital supplémentaire (réserve de réconciliation) sur lequel il y aura lieu de payer des impôts différés.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Nous n'avons pas utilisé d'autre méthode de valorisation.

D.5. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

La gestion des fonds propres est mise en œuvre de manière à :

- respecter les exigences prudentielles de capital de solvabilité de la société face à un niveau de capital requis évalué sous les règles Solvabilité 2 ;
- optimiser la structure des fonds propres afin de limiter le coût de financement tout en maintenant une flexibilité financière suffisante.

En cas d'évènement significatif mettant en danger les fonds propres, la politique de mise en œuvre de l'ORSA prévoit que l'ORSA doit être réactualisée et une information envoyée au contrôleur de l'entité ou du Groupe. Les moyens disponibles pour "gérer" les besoins de capitaux propres sont nombreux dont :

- le versement de dividendes,
- la revalorisation des cotisations ou les évolutions des commissionnements variables,
- le recours à la réassurance interne ou externe,
- augmentation de capital ou émission de dettes subordonnées.

Les fonds propres de base sont constitués du capital social versé ainsi que des reports à nouveau et autres réserves. La Société n'a pas de fonds propres auxiliaires.

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

L'évaluation de l'exigence en capital réglementaire (SCR) est réalisée en appliquant la formule standard de la Directive Solvabilité 2. Ce document précise les principes régissant la mise en œuvre des calculs Solo via la formule standard, en s'appuyant sur les textes réglementaires publiés à ce stade (Directive européenne cadre Solvabilité 2, Directive Omnibus 2, Actes Délégués) et d'éléments issus des drafts des textes de niveau 3.

E.3. Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Non concerné

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Non concerné

E.5. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

F. Annexe

S.02.01.02

Bilan (K€)

		Solvency II value
		C0010
Assets		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	
Deferred tax assets	R0040	
Pension benefit surplus	R0050	
Property, plant & equipment held for own use	R0060	
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	1 626 903
Property (other than for own use)	R0080	842
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	2 192
Equities	R0100	0
Equities - listed	R0110	
Equities - unlisted	R0120	
Bonds	R0130	1 539 278
Government Bonds	R0140	1 173 475
Corporate Bonds	R0150	364 240
Structured notes	R0160	
Collateralised securities	R0170	1 564
Collective Investments Undertakings	R0180	80 941
Derivatives	R0190	
Deposits other than cash equivalents	R0200	3 649
Other investments	R0210	
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	
Loans and mortgages	R0230	17
Loans on policies	R0240	
Loans and mortgages to individuals	R0250	
Other loans and mortgages	R0260	17
Reinsurance recoverables from:	R0270	28 473
Non-life and health similar to non-life	R0280	28 473
Non-life excluding health	R0290	28 473
Health similar to non-life	R0300	
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	0
Health similar to life	R0320	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	
Life index-linked and unit-linked	R0340	
Deposits to cedants	R0350	
Insurance and intermediaries receivables	R0360	33 503
Reinsurance receivables	R0370	1 552
Receivables (trade, not insurance)	R0380	230
Own shares (held directly)	R0390	
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	
Cash and cash equivalents	R0410	2 243
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	254
Total assets	R0500	1 693 175

Liabilities		
Technical provisions – non-life	R0510	1 442 851
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	1 442 851
Technical provisions calculated as a whole	R0530	
Best Estimate	R0540	1 395 883
Risk margin	R0550	46 968
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	0
Technical provisions calculated as a whole	R0570	
Best Estimate	R0580	
Risk margin	R0590	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	0
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	0
Technical provisions calculated as a whole	R0620	
Best Estimate	R0630	
Risk margin	R0640	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	0
Technical provisions calculated as a whole	R0660	
Best Estimate	R0670	
Risk margin	R0680	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0
Technical provisions calculated as a whole	R0700	
Best Estimate	R0710	
Risk margin	R0720	
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	
Provisions other than technical provisions	R0750	0
Pension benefit obligations	R0760	
Deposits from reinsurers	R0770	
Deferred tax liabilities	R0780	26 821
Derivatives	R0790	
Debts owed to credit institutions	R0800	
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	8 226
Insurance & intermediaries payables	R0820	
Reinsurance payables	R0830	23 068
Payables (trade, not insurance)	R0840	
Subordinated liabilities	R0850	4 000
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	4 000
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	1 314
Total liabilities	R0900	1 506 281
Excess of assets over liabilities	R1000	186 895

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (K€)

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)					
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Premiums written							
Gross - Direct Business	R0110						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130						
Reinsurers' share	R0140						
Net	R0200	0	0	0	0	0	0
Premiums earned							
Gross - Direct Business	R0210						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230						
Reinsurers' share	R0240						
Net	R0300	0	0	0	0	0	0
Claims incurred							
Gross - Direct Business	R0310						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330						
Reinsurers' share	R0340						
Net	R0400	0	0	0	0	0	0
Changes in other technical provisions							
Gross - Direct Business	R0410						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430						
Reinsurers' share	R0440						
Net	R0500	0	0	0	0	0	0
Expenses incurred	R0550						
Other expenses	R1200						
Total expenses	R1300						

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)					
		Fire and other damage to property insurance C0070	General liability insurance C0080	Credit and suretyship insurance C0090	Legal expenses insurance C0100	Assistance C0110	Miscellaneous financial loss C0120
Premiums written							
Gross - Direct Business	R0110	5 873	5 744	240 715			
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130						
Reinsurers' share	R0140	2 383	627	22 858			
Net	R0200	3 490	5 117	217 856	0	0	0
Premiums earned							
Gross - Direct Business	R0210	6 217	5 705	240 273			
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230						
Reinsurers' share	R0240	2 383	627	22 858			
Net	R0300	3 833	5 079	217 415	0	0	0
Claims incurred							
Gross - Direct Business	R0310	6 173	1 983	138 860			
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330						
Reinsurers' share	R0340	961	336	-343			
Net	R0400	5 212	1 648	139 202	0	0	0
Changes in other technical provisions							
Gross - Direct Business	R0410			-10 425			
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430						
Reinsurers' share	R0440						
Net	R0500	0	0	-10 425	0	0	0
Expenses incurred	R0550	26	8	594			
Other expenses	R1200						
Total expenses	R1300						

		Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
		Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Premiums written						
Gross - Direct Business	R0110					252 331
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120					0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130					0
Reinsurers' share	R0140					25 869
Net	R0200	0	0	0	0	226 463
Premiums earned						
Gross - Direct Business	R0210					252 195
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220					0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230					0
Reinsurers' share	R0240					25 869
Net	R0300	0	0	0	0	226 327
Claims incurred						
Gross - Direct Business	R0310					147 016
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320					0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330					0
Reinsurers' share	R0340					954
Net	R0400	0	0	0	0	146 062
Changes in other technical provisions						
Gross - Direct Business	R0410					-10 425
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420					0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430					0
Reinsurers' share	R0440					0
Net	R0500	0	0	0	0	-10 425
Expenses incurred	R0550					629
Other expenses	R1200					
Total expenses	R1300					629

S05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays (K€)

Activité uniquement dans le pays d'origine (cf. tableau ci-dessus)

S17.01.02

Provisions techniques Non-Vie (K€)

		Segmentation for:					
		Direct business and accepted proportional reinsurance					
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Technical provisions calculated as a whole	R0010						
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050						
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM							
Best estimate							
Premium provisions							
Gross	R0060						
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140						
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	0	0	0	0	0	0
Claims provisions							
Gross	R0160						
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240						
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	0	0	0	0	0	0
Total Best estimate - gross	R0260	0	0	0	0	0	0
Total Best estimate - net	R0270	0	0	0	0	0	0
Risk margin	R0280						
Amount of the transitional on Technical Provisions							
Technical Provisions calculated as a whole	R0290						
Best estimate	R0300						
Risk margin	R0310						
Technical provisions - total							
Technical provisions - total	R0320	0	0	0	0	0	0
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0	0	0	0	0	0
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	0	0	0	0	0	0

		Segmentation for:					
		Direct business and accepted proportional reinsurance					
		Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Technical provisions calculated as a whole	R0010						
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050						
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM							
Best estimate							
Premium provisions							
Gross	R0060	37 857	27 690	1 213 126			
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	11 741	6 485	0			
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	26 117	21 205	1 213 126	0	0	0
Claims provisions							
Gross	R0160	18 409	5 621	93 179			
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	5 201	1 165	3 881			
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	13 209	4 456	89 299	0	0	0
Total Best estimate - gross	R0260	56 267	33 311	1 306 305	0	0	0
Total Best estimate - net	R0270	39 325	25 660	1 302 425	0	0	0
Risk margin	R0280	1 933	1 164	43 872			
Amount of the transitional on Technical Provisions							
Technical Provisions calculated as a whole	R0290						
Best estimate	R0300						
Risk margin	R0310						
Technical provisions - total							
Technical provisions - total	R0320	58 199	34 475	1 350 177	0	0	0
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	16 942	7 650	3 881	0	0	0
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	41 258	26 824	1 346 297	0	0	0

		Segmentation for:					Total Non-Life obligation
		nd accepted propor	Accepted non-proportional reinsurance:				
			Miscellaneous financial loss	Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	
C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180		
Technical provisions calculated as a whole	R0010						0
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050						0
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM							
Best estimate							
Premium provisions							
Gross	R0060						1 278 673
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140						18 226
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	0	0	0	0	0	1 260 448
Claims provisions							
Gross	R0160						117 209
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240						10 247
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	0	0	0	0	0	106 963
Total Best estimate - gross	R0260	0	0	0	0	0	1 395 883
Total Best estimate - net	R0270	0	0	0	0	0	1 367 410
Risk margin	R0280						46 968
Amount of the transitional on Technical Provisions							
Technical Provisions calculated as a whole	R0290						0
Best estimate	R0300						0
Risk margin	R0310						0
Technical provisions - total							
Technical provisions - total	R0320	0	0	0	0	0	1 442 851
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0	0	0	0	0	28 473
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	0	0	0	0	0	1 414 379

S.19.01.21

Sinistres Non – Vie : paiements par année de souscription (K€)

Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	In Current year	Sum of all years
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0160	C0170	C0180
Prior	R0100											84 701	8 950	84 701
N-9	R0160	3 331	-182	310	528	2 451	3 291	4 225	4 769	4 342	7 370		7 370	30 436
N-8	R0170	1 618	-211	4 695	3 099	1 017	2 616	2 502	3 453	5 107			5 107	23 896
N-7	R0180	1 455	-211	-16	594	906	1 432	1 747	2 096				2 096	8 003
N-6	R0190	1 825	-381	47	483	736	1 163	2 198					2 198	6 072
N-5	R0200	1 623	-349	129	570	886	1 367						1 367	4 228
N-4	R0210	1 603	-281	360	530	568							568	2 781
N-3	R0220	1 678	-251	67	373								373	1 867
N-2	R0230	1 662	-105	-38									-38	1 518
N-1	R0240	1 375	-169										-169	1 206
N	R0250	992											992	992
Total	R0260												28 814	165 700

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires (K€)

		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Impact of transitional on technical provisions	Impact of transitional on Interest rate	Impact of volatility adjustment set to zero	Impact of matching adjustment set to zero
Technical provisions	R0010	1 442 851	0	0	-46 478	0
Basic own funds	R0020	185 195	0	0	-262	0
Eligible own funds to meet Solvency Capital Requirement	R0050	185 195	0	0	-262	0
Solvency Capital Requirement	R0090	142 405	0	0	97	0
Eligible own funds to meet Minimum Capital Requirement	R0100	181 195	0	0	-262	0
Minimum Capital Requirement	R0110	64 082	0	0	44	0

S.23.01.01

Fonds propres (K€)

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	22 000	22 000			
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0				
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0				
Subordinated mutual member accounts	R0050	0				
Surplus funds	R0070	0				
Preference shares	R0090	0				
Share premium account related to preference shares	R0110	0				
Reconciliation reserve	R0130	159 195	159 195			
Subordinated liabilities	R0140	4 000		4 000		
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0				0
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0				
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0				
Total basic own funds after deductions	R0290	185 195	181 195	4 000	0	0
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0				
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0				
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0				
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0				
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0				
Other ancillary own funds	R0390	0				
Total ancillary own funds	R0400	0			0	0
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	185 195	181 195	4 000	0	0
Total available own funds to meet the MCR	R0510	185 195	181 195	4 000	0	0
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	185 195	181 195	4 000	0	0
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	185 195	181 195	4 000	0	0
SCR	R0580	142 405				
MCR	R0600	64 082				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	0				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	0				

Reconciliation reserve

		C0060
Reconciliation reserve		C0060
Excess of assets over liabilities	R0700	186 895
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	192
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	5 508
Other basic own fund items	R0730	22 000
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
Reconciliation reserve	R0760	159 195
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	0

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard (K€)

		Gross solvency capital requirement	USP	Simplification
		C0030	C0090	C0100
Market risk	R0010	29 587		
Counterparty default risk	R0020	6 173		
Life underwriting risk	R0030	0		
Health underwriting risk	R0040	0		
Non-life underwriting risk	R0050	116 207		
Diversification	R0060	-21 793		
Intangible asset risk	R0070	0		
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	130 174		

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Operational risk	R0130	39 052
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-26 821
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	142 405
Capital add-on already set	R0210	0
Solvency capital requirement	R0220	142 405
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	

S.28.01.01

Minimum de capital requis MCR – activité d'assurance non vie uniquement (K€)

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

		C0010
MCRNL Result	R0010	262 362

Background information

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030		
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040		
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050		
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060		
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070		
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	39 325	4 990
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	25 660	5 117
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	1 302 425	216 267
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110		
Assistance and proportional reinsurance	R0120		
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130		89
Non-proportional health reinsurance	R0140		
Non-proportional casualty reinsurance	R0150		
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160		
Non-proportional property reinsurance	R0170		

Overall MCR calculation

		C0070
Linear MCR	R0300	262 362
SCR	R0310	142 405
MCR cap	R0320	64 082
MCR floor	R0330	35 601
Combined MCR	R0340	64 082
Absolute floor of the MCR	R0350	3 700
Minimum Capital Requirement	R0400	64 082